

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 décembre 2017

Le 6 décembre deux mille dix-sept convocation du Conseil Municipal de SAIX, adressée individuellement à chaque Conseiller, pour le 12 décembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, sur l'ordre du jour suivant :

*Approbation du PV de la séance du 16 novembre 2017*

### FINANCES

- 1 - Autonomie financière du budget assainissement
- 2 - Admissions en non-valeur

### MARCHES PUBLIC

- 3 - Requalification du Bourg centre –  
Marché de Maîtrise d'œuvre - Lot n°1 - avenant n°1

### AFFAIRES GÉNÉRALES

- 4 - Rapport assainissement 2016

### INFORMATION

- Modification du règlement d'assainissement collectif

### DIVERS

*Etat des décisions*

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Geneviève DURA, Maire.

***Présents*** : Mme DURA, Maire, MM. CAUQUIL, CHABBERT, SORIANO, AMALRIC, Mmes FIORET, MALBREL, Adjoint, Mmes BENALET, DUCEN, BONAVENTURE, SERENI, ESTEVE, MARTY, FABRES, ORLANDINI, MM. DELSALLE, THOMAS, PATRICE, ARMENGAUD, DEFOULOUNOUX

***Absents excusés*** : M. CLUZEL (pouvoir à M. CHABBERT), M. BELLES (pouvoir à Mme MALBREL) et M. PERES (pouvoir à Mme ORLANDINI)

***Secrétaire de séance*** : M. Frédéric CHABBERT

### **Objet : Autonomie financière du budget assainissement**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 2221-63 et suivants ;

- Considérant la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de régularisation avant la fin de l'exercice 2017 ;

Les budgets des services publics à caractère industriels et commerciaux (SPIC) qui sont encore gérés avec un compte de liaison 451 doivent avoir une autonomie financière (compte 515).

Or, le budget de l'assainissement de la commune de Saix se trouve dans cette situation et il convient donc de procéder à sa régularisation.

De plus, il est proposé d'autoriser le comptable public à procéder à des avances financières au fur et à mesure des besoins de trésorerie pour le budget annexe assainissement.

Il est précisé qu'il s'agit d'opérations internes réalisées par le comptable public, qui ne donnent pas lieu à des écritures comptables pour l'ordonnateur.

La régularisation des avances est infra-annuelle et intervient au fur et à mesure que la trésorerie du budget annexe le permet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

➤ **AUTORISE** le Trésorier principal à procéder au versement d'avances financières du budget de la ville au budget annexe assainissement en fonction des besoins de trésorerie.

**Objet : Admissions en non-valeur**

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

Pour l'exercice 2008 :

Titre 289 pour 9,15 €

Titre 143-1 pour 16,50 €

Titre 143-2 pour 45,00 €

Titre 158-1 pour 141,90 €

Pour l'exercice 2009 :

Titre 78-1 pour 0,20 €

Titre 261-1 pour 11,00 €

Titre 158-2 pour 35,00 €

Titre 227-1 pour 10,50 €

Titre 338-1 pour 77,00 €

Titre 344-1 pour 9,90 €

Pour l'exercice 2010 :

Titre 40-1 pour 11,00 €

Titre 145-1 pour 11,00 €

Titre 299-1 pour 0,50 €

Titre 333-1 pour 13,50 €

Titre 418-1 pour 22,00 €

Pour l'exercice 2011 :

Titre 183-1 pour 16,50 €

Titre 284-1 pour 27,00 €

Titre 382-1 pour 7,00 €

Titre 405-1 pour 33,00 €

Pour l'exercice 2012 :

Titre 167-1 pour 191,40 €

Titre 167-2 pour 14,00 €

Pour l'exercice 2013 :

Titre 125-1 pour 128,00 €

Titre 132-1 pour 318,50 €

Titre 132-2 pour 30,00 €

Pour l'exercice 2014 :

**Soit un total de 1 179,55 €.**

Pour ces titres, le comptable invoque des créances minimales et des procès-verbaux de carence.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

➤ **APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus pour la somme de 1 179,55 €

➤ **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 6541 du Budget Principal de la commune.

*Jacques ARMENGAUD/Viviane ORLANDINI : peut-on savoir à quels postes correspondant ces titres ?*

*Christian PATRICE : majoritairement, il s'agit d'impayés de cantine. La collectivité a un devoir d'accueillir.*

*Viviane ORLANDINI : nous avons entamé une discussion en commission scolaire. Faire manger un enfant c'est obligatoire, OUI. Mais si les parents peuvent payer les activités périscolaires alors ils doivent payer la cantine avant tout.*

*Frédéric CHABBERT : les Nouvelles Activités Périscolaires sont réglées sur un forfait annuel de 45 €. Il est possible de modifier le règlement des NAP et d'y intégrer de nouvelles dispositions qui prendraient en compte le non-paiement et tout type d'impayé pour refuser l'accès aux activités périscolaires.*

*Christian PATRICE : sur 7 exercices, cela fait une moyenne de 170 € environ, c'est rien*

*Viviane ORLANDINI : pourquoi s'arrêter en 2014 ?*

*Christian PATRICE : sur les exercices 2015 et suivants, il est encore possible de procéder au recouvrement tant que toutes les voies de recours ne sont pas épuisées.*

**Objet : Marché Public de Maîtrise d'œuvre pour la requalification du Bourg Centre –  
Avenant au lot n°1 : aménagement paysager et VRD**

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21 ;

- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

- Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite loi MOP ;

- Vu le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé ;

- Vu la commission MAPA/Travaux qui s'est tenue le 6 décembre 2017 ;

- Considérant le projet de requalification du Bourg centre de la commune de Saix dont le périmètre se situe entre la Rue Toulouse-Lautrec et la Rue de Viviers-les-Montagnes en passant par la Place Jean Jaurès et la Place du 14 Juillet ;

- Considérant les études réalisées par le maître d'œuvre et la nouvelle estimation financière du projet ;

- Considérant les études géotechniques et hydrauliques réalisées suite à la géolocalisation des réseaux;

Dans le cadre de la phase avant-projet (mission définie à l'article 2.1.1 du CCTP), l'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé à diverses investigations qui ont mené à une réévaluation à la hausse de l'enveloppe prévisionnelle de travaux et par conséquent au forfait de rémunération.

De plus, le périmètre de l'étude d'avant-projet s'est révélé nettement plus important que celui étudié par la SEM81 dans son préprogramme.

Ainsi, l'enveloppe prévisionnelle des travaux, initialement estimée à 1 450 000,00 € HT a été réévaluée au montant de 3 368 400,00 € HT (voir page 5 de la note explicative).

Sur la phase AVP, le forfait de rémunération passe de 16 351,65 € à 37 985,45 €.

Le taux moyen de rémunération ayant été fixé à 5,37 % ; le nouveau montant global de rémunération est de 99 498,80 €, soit un avenant de 21 633,80 € (+ 27,78 %), conformément aux clauses inscrites dans le marché initial.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ:**

**(5 contre : Mme FABRES, Mme ORLANDINI, M. ARMENGAUD, M. DEFOULOUNOUX  
et M. PERES)**

➤ **ACCEPTE** le montant prévisionnel des travaux de 3 368 400,00 € HT et le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre recalculé d'un montant de 99 498,80 € HT

➤ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif du budget principal, section d'investissement, chapitre 23 Immobilisations en cours, article 2312 Agencements et aménagements de terrains ;

➤ **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant à ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Roger CAUQUIL présente l'avenant. Il rappelle que la commission MAPA/travaux s'est réunie le 6 décembre dernier à ce sujet.*

*Gilles DEFOULOUNOUX : pourquoi reparle-t-on de l'aménagement de la place Jean Jaurès ?*

*Roger CAUQUIL : il s'agit de l'étude, la Place Jean Jaurès fait partie du périmètre de l'étude. En terme de réalisation, la place Jean Jaurès viendra en dernier, elle n'est pas prévue dans les travaux à court terme.*

*Gilles DEFOULOUNOUX : vous avez parlé en commission de modifications dans les travaux qui seront faits, lesquelles ?*

*Roger CAUQUIL : j'y répondrai après que cette délibération ait été votée, on parle ici de l'avant-projet donc de la phase étude*

*Jacques ARMENGAUD : nous étions 46 à mettre dans notre programme la réalisation du bourg centre, dans cette salle, je vois 18 surpris et 5 étonnés. Par rapport aux réseaux, tout le monde semble tomber des nues alors qu'a été réalisé il y a longtemps le poste de relevage de la MJC et les travaux rue de l'Hort plus récemment. Plus de 8000 m<sup>2</sup> ajouté ce qui fait 1, 8 million de travaux en plus. M. MAILLARD était là pour nous conseiller sur ce projet. C'est le plus important depuis 20 ans, il y a des inquiétudes sur la circulation, les nuisances et le financement.*

*3,3 millions, nous avons l'impression que malgré le report de cette délibération, on agit dans l'urgence et qu'il n'y a pas de réelle réflexion. On s'engage sur les mandats à venir. Ceux qui viendront après nous devront continuer le projet, qui ne fait pas l'unanimité dans le village. Nous ferons en sorte que le Conseil ne soit pas unanime sur cette délibération.*

*Christian PATRICE : Ce sont des travaux essentiels. Le premier a été le désengorgement de Saïx, il aura fallu 70 ans pour réaliser la voie de contournement. Cette réalisation s'est faite sans emprunt, et n'a pas du tout été supportée par la population Saïxole. Un autre élément essentiel de la configuration du village ce sont les logements sociaux. Demandés par les élus nationaux de tout bord qui ne font pas chez eux.*

*Les travaux du Bourg centre sont nécessaires pour permettre à la population de se déplacer en toute sécurité. Et les réseaux sont totalement obsolètes, ils représentent un coût exorbitant dans ce projet. Les travaux ne pourront être réalisés en intégralité, cela dépendra des possibilités financières de la collectivité et il n'est pas question de mettre à mal les finances de la commune. C'est la raison pour laquelle ce grand projet est scindé en plusieurs tranches. En fonction des périodes, si une autre équipe préside aux destinées de la collectivité, charge à elle de les engager ou pas. Mais ce qu'on imagine aujourd'hui, on n'aura pas à le faire demain. L'Etat demande toujours des économies aux collectivités, le Congrès des Maires a demandé une clause de revoyure, l'Etat reste inflexible. Quel est l'avenir de la collectivité ?*

*Viviane ORLANDINI : il fallait ne présenter qu'un morceau*

*Geneviève DURA : les travaux seront réalisés par tranches*

*Roger CAUQUIL : on refera une réunion publique*

*Jacques ARMENGAUD : on était tous d'accord pour faire ce projet. Dès 2014, il aurait fallu s'y attaquer, le faire en premier, on aurait eu le temps de la réflexion avant réalisation.*

*Christian PATRICE : Les réseaux existent et sont ce qu'ils sont. Certaines communes refont le tapis sans s'occuper des réseaux. Ici à Saïx, à faire les choses, on veut les faire correctement donc on va faire par tranches mais on s'occupe de tout ce qu'il y a à refaire. Ici il s'agit de l'étude, cette étude a porté sur la globalité du projet, ensuite à nous de choisir de prioriser les travaux.*

*Olivier AMALRIC : au niveau des réseaux, il s'agit de mettre en séparatif, il y a donc 2 conduites, pour éviter d'avoir des eaux parasites qui vont à la station et qui sont traitées alors qu'elles ne doivent pas l'être.*

*Roger CAUQUIL : on écoute les gens, on a fait une réunion avec les commerçants, une réunion publique et on a présenté un projet global en prévoyant de réaliser les tranches qui correspondent aux rues Toulouse-Lautrec et de Viviers. Le but était d'informer les gens et de connaître leur sentiment sur le projet. Suite à cette réunion, il y a eu des courriers, des appels, des entretiens. Les divers retours concernent essentiellement la problématique des stationnements, les WC publics, la durée des travaux. Cela a nourrit la réflexion des élus vers une prise en compte du devenir de l'épicerie, le maintien voire le développement des commerces de proximité.*

*Pour Jacques ARMENGAUD, le bourg centre s'est déplacé et c'est au Rivet qu'il faudrait envisager le nouveau bourg.*

*Roger CAUQUIL : nous considérons que le Rivet est un pôle « santé » et que le bourg avec ses commerces reste autour de la place Jean Jaurès.*

*Il a donc été nécessaire de redéfinir les priorités dans l'enveloppe financière. Le changement de stratégie qui a été énoncé lors de la commission travaux c'est l'aménagement de la place du 14 juillet avec la construction d'un nouveau bâtiment pour l'épicerie. Cette nouvelle orientation nous permet également d'inscrire ce projet global dans le dispositif de financement Bourg Centre porté par la région Occitanie. Un nouveau parking sera dessiné, des WC publics intégrés. Le monument aux morts serait déplacé Place du Rivet. Le déplacement de l'épicerie permettra d'envisager l'accessibilité de la mairie en rez-de-chaussée. Cette nouvelle orientation répond socialement et économiquement aux besoins des habitants. La Rue de Viviers sera en tranche conditionnelle, en fonction des possibilités financières et de l'avancement des travaux sur les autres tranches.*

*Viviane ORLANDINI : j'ai assisté à la commission travaux et je n'abonde pas dans ce projet*

*Jacques ARMENGAUD : il y aura des avenants à chaque phase ?*

*Directrice Générale des Services : le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre fera l'objet d'un avenant 2. Ce forfait définitif est arrêté en fonction des choix portés par les élus pour la réalisation des tranches, de la phase PRO (études de projet) à la phase AOR (Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception). S'il n'y a pas de mauvaises surprises en phase travaux, (c'est la raison pour laquelle toutes ces études ont été réalisées) il ne doit pas y avoir d'autre avenant.*

*Christian PATRICE : aujourd'hui la volonté de la collectivité est de faire vivre le village. S'il n'y a rien au centre bourg, il n'y aurait pas de vie, donc il faut faire perdurer. L'enveloppe Bourg centre de la région s'adresse aux communes de plus de 2000 habitants. Les réseaux n'interviennent pas dans le secteur économique. L'épicerie c'est une richesse sociale autant qu'économique. Dans la mesure où on privilégie un lieu de vie, on n'a pas la même vision des choses mais que tout le monde trouve son bonheur.*

*Jacques ARMENGAUD : l'économie ne veut pas dire que ce n'est pas humain, on peut se rejoindre. On ne peut pas demander aux commerçants d'assurer la vie si on ne crée pas les conditions pour qu'ils puissent en vivre, je n'ai pas l'impression que la commission ait bien planché là-dessus.*

*Gilles Defoulounoux : l'argent de la rue de Viviers va servir pour la place du 14 juillet. Il faudra bien faire la rue de Viviers avant la place Jean Jaurès. Et où est-ce qu'on va trouver l'argent ?*

*Roger CAUQUIL : il faudra faire des choix en fonction des possibilités financières. Aujourd'hui, on pense que la rue de Viviers est moins prioritaire que la place du 14 juillet.*

*Viviane ORLANDINI : peut-on être informé des évolutions au sujet de l'épicerie ?*

*Roger CAUQUIL : nous avons appris que le fonds de commerce était en vente sur le Bon Coin, nous avons trouvé la procédure assez cavalière, sans prévenir le propriétaire des murs. Face à cette situation où l'épicerie était fragilisée, la collectivité souhaite créer une épicerie place du 14 juillet pour permettre le transfert de l'épicerie dans des conditions favorables. Il y a un repreneur mais on attend que ça soit signé avant d'informer la population, cette personne est avertie du projet.*

*Christian PATRICE : c'est malheureux quand même qu'une épicerie gérée par une SCOP, il n'y ait pas d'info au propriétaire des murs. La SCOP n'a pas la volonté de faire vivre le village donc ça interpelle.*

*Geneviève DURA : le fonds de commerce pouvait partir n'importe où. C'est en très bonne voie et on espère que l'épicerie vivra.*

*Jacques ARMENGAUD : ce qui choque c'est le manque d'information qu'on aurait pu attendre compte tenu du lien de confiance entre le propriétaire et le locataire, après la procédure est habituelle.*

### **Objet : Service Assainissement – Rapport 2016**

- Vu les articles L. 2224-5 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle que la collectivité a cessé la délégation du service à Véolia et gère, depuis juin 2016 le service assainissement collectif en régie avec prestataire.

Conformément à la réglementation, le rapport de l'année 2016 est présenté à l'assemblée.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

➤ **EMET** un avis favorable sur le rapport annuel 2016 du service assainissement.

*Présentation par Olivier AMALRIC*

*Le rapport a été rédigé selon la trame établie par le Ministère de la transition écologique et solidaire.*

*Nous travaillons avec une société prestataire depuis que nous avons repris la régie, elle s'occupe notamment des 4 postes de relevage (MJC, Cambaillergues, Théron et Sémalens).*

12 décembre 2017

(suite6)

*Nous avons fait travailler la société assainissement 81 : beaucoup de curages pour les travaux bourg centre notamment, les curages de réseaux sont nécessaires pour passer la caméra.*

*Pas de nouveau réseau cette année et pas d'augmentation du prix.*

*Les prélèvements de contrôle sont conformes (bureau d'analyses du département).*

*L'objectif est toujours d'avoir moins d'eaux parasites qui arrivent à la station, à traiter.*

*Christian PATRICE : pourrait-on récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage ?*

*Frédéric CHABBERT : pas possible car ces eaux sont trop polluées par le lavement des routes.*

## **INFORMATION**

### **- Modification du règlement d'assainissement collectif**

*L'article 30 va être modifié concernant le contrôle de raccordement.*

*Les notaires demandent des justificatifs en cas de vente.*

*Attention aux fosses septiques : le code de la santé publique impose de les mettre hors service, de les déconnecter et de les nettoyer pour éventuellement en faire un autre usage. Exemple : récupération des eaux de toiture pour l'arrosage du jardin.*

*Christian PATRICE : encore des normes contraignantes, les températures augmentent toujours, on ne peut plus rien faire.*

*Olivier AMALRIC : il est important de savoir qu'au-delà de la réglementation, le danger est pour les personnel qui sont susceptibles d'intervenir sur le réseau car une fosse septique non by-passée crée un gaz potentiellement mortel qui est injecté dans le réseau.*

## **Etat des décisions**

*Gérard SORIANO : le parcours fitness était inscrit au budget 2017, nous faisons l'acquisition de 4 jeux pour le parc du Colombier et souhaitons en mettre 2 de plus au prochain budget pour compléter le parcours.*

Mme DURA Geneviève	M. CAUQUIL Roger	Mme FIORET Marie- José	Mme MALBREL Dominique
M. CHABBERT Frédéric	M. SORIANO Gérard	M. AMALRIC Olivier	M. DELSALLE Maurice
Mme BENAZET Thérèse	M. THOMAS Michel	M. BELLES Jean-Pierre	M. PATRICE Christian
Mme DUCEN Nadine	Mme BONAVENTURE Caroline	Mme SERENI Sandrine	Mme ESTEVE Anne- Marie
Mme MARTY Francette	M. CLUZEL Fabien	Mme FABRES Claudine	Mme ORLANDINI Viviane
M. ARMENGAUD Jacques	M. DEFOULOUNOUX Gilles	M. PERES Philippe	